



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DE GROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/05/4 - OBJET : Attribution des subventions aux associations locales, aux coopératives scolaires, aux classes transplantées, aux classes à projet éducatif artistique et culturel et aux foyers socio-éducatifs des établissements scolaires pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2024 de la commune adopté par délibération du Conseil Municipal n° 2024/04/6 du 3 avril 2024

Vu les demandes de subvention présentées pour l'année 2024,

Considérant qu'il convient de soutenir l'action des associations locales, des classes transplantées, des classes à projet éducatif artistique et culturel et des foyers socio-

Accusé de réception en préfecture
076217865458-20240529-2024_05_4-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024

éducatifs des établissements scolaires, et de leur attribuer à cet effet une subvention pour l'année 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité d'accorder dans le cadre du montant global de 226 000 € adopté au Budget Primitif 2024, une subvention annuelle aux associations locales, coopératives scolaires, classes transplantées, classes à projet éducatif artistique et culturel et foyers socio-éducatifs des établissements scolaires, qui figurent dans le tableau ci-dessous et selon la répartition suivante :


NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANTS PROPOSES (en euros (€))
LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU COEUR DES YVELINES	2500
LA CROIX ROUGE FRANCAISE – UNITE LOCALE DE VERSAILLES	2400
CLUB AU FIL DES ANS	1000
JUDO SAINT CYR CLUB	2500
SECOURS CATHOLIQUE	1000
YOGA ST CYR CLUB	500
SECOURS POPULAIRE COMITE ST CYR/FONTENAY	2500
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS – SECTION DE SAINT-CYR-L'ECOLE	1000
SOS ACCUEIL	1000
MULTISPORTS ST CYR L'ECOLE 78	2500
SAINT CYR TENNIS CLUB	3300
UNION MUSICALE LA ST CYRIENNE	5500
SAINT CYR L'ECOLE TENNIS DE TABLE	2000
CASOARS BASKET SAINT-CYR	1000
CHORENERGIE	15000
LES CHATS DU CEDRE	1000
AQUAMUNDO	250
ASSOCIATION DES GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE	2000
LA BULLE SAINT-CYRIENNE	1540
SAINT CYR OLYMPIQUE RUGBY	4000
COMITE DE JUMELAGE	1100
SAINT CYR L'ECOLE DANSE	1000
ASSOCIATION CULTURELLE LUSO FRANCAISE DE SAINT CYR L'ECOLE	2000
YPRL SAINT CYR TRIATHLON	6200
ESCRIME SAINT-CYR CLUB	1000
AU DRAGON LUDIKE	100
SCOUTS ET GUIDE DE FRANCE – ARCHANGE GABRIEL	1000
RETRAITE SPORTIVE SAINT CYRIENNE	4000
LA MAISON DES ARTS DE CYR L'ECOLE	2000
LA MAIN VERTE	250
ASSOCIATION SPORTIVE ST CYR/FONTENAY HB 78	7000
ENERG'YM ST CYR	1500
SAINT CYR VOLLEY BALL	470
ASSOCIATION SPORTIVE DE BADMINTON - LES CYR VOLANTS	1000
SAINT-CYR L'ECOLE D'ESCALADE	3000
GYMSAINTCYR	1200
AIKIDO ST CYR CLUB 78	500
AVENIR FOOTBALL CLUB SAINT CYRIEN	14000
Sous total 99 810	
Association sportive école E.Bizet	46.80
Association sportive école R.Rolland	135
Association sportive école J. de Romilly	482

Appusé de réception en préfecture
48210217805456-20240529-2024-05-4-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024

	Sous total	664.20
Association sportive Collège Racine	172.20	
Association sportive Lycée Mansart	42	
Association sportive Lycée Perrin	64.40	
	Sous total	278.60
Foyer socio-éducatif Collège Jean Racine	1293.60	
Foyer socio-éducatif Lycée Perrin	57.60	
Maison des lycéens Lycée Mansart	230.40	
	Sous total	1581.60
Coopérative scolaire R.Rolland	809.32	
Coopérative scolaire I J.Curie	367.32	
Coopérative scolaire E.Bizet	363.29	
Coopérative scolaire J.Jaures	409.71	
Coopérative scolaire L.Jouannet	316.87	
Coopérative scolaire R.Desnos	201.83	
Coopérative scolaire J.de Romilly	867.85	
Coopérative scolaire V.Hugo	333.01	
Coopérative scolaire J.Macé	335.03	
Coopérative scolaire J.d'Ormesson	195.77	
	Sous total	4200
Classes transplantées :		
R.Rolland	1604	
J.de Romilly	1020	
	Sous total	2624
FCPE	895	
GPEI	651.76	
	Sous total	1546.76
TOTAL		110 705.16€

Article 2 : Précise que les crédits correspondants figurent à la nature 65748 du budget primitif 2024.

Délibération rendue
 exécutoire par transmission
 en Préfecture le : **- 4 JUIN 2024**
 et par publication en ligne le :
 Saint-Cyr-l'École, le : **- 4 JUIN 2024**
- 3 JUIN 2024
Sonia BRAU
 Maire
 Conseiller départemental
 Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU


Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
 Maire
 Conseiller départemental
 Vice-Président de Versailles Grand
 Parc

Sonia BRAU


Vladimir BOIRE
 Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
 Vladimir BOIRE



Acte de réception en préfecture
 078-217805456-20240529-2024-05-4-DE
 Date de réception préfecture : 04/06/2024